12e ANNEE. — N° 599 PARAIT LE SAMEDI 16 Mai 1896

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LA CRISE
SA SOLUTION

(Suite)

D'après notre Constitution de 1875, une Loi n'est définitive que si elle est adoptée par les deux Chambres, soit qu'il s'agisse de créer, soit qu'il s'agisse d'annuler.

Un Ministère quand il est nommé par le Président de la République et accepté par les deux Chambres, devrait avoir la force d'une Loi définitive et ne devrait pas pouvoir être révoqué par une assemblée sans le consentement de l'autre.

Voilà le point sur lequel devrait être tenté un dernier moyen de conciliation.

Quand M. Trarieux déclare que le Cabinet est responsable devant le Sénat, il ne traduit pas littèralement l'Article 6 de la Loi de 1875, qui a voulu et qui veut le Ministère responsable *devant les deux Chambres*.

En l'état il reste donc à interpréter cet Article 6 pour savoir si le Ministère est responsable devant chaque Chambre séparée ou devant les deux assemblées. Très certainement d'après l'esprit de la Constitution actuelle, il faut l'accord des deux pouvoirs pour faire ou pour défaire valablement quelque chose, et si la Constitution ne précise rien pour le Ministère, si l'accord ne s'établit pas comme nous venons de le dire, aucun pouvoir constitué n'a le droit d'interprétation.

Ce droit d'interprétation appartient au Pouvoir Générateur seul, dont on n'a pas parlé dans la Constitution de 1875, et ce Pouvoir Générateur est le corps Electoral Français, seul et unique propriétaire de tous les Pouvoirs délégués et du Droit de collation des Titres à tous ses représentants, car enfin depuis 1884, qu'on le veuille ou non, nous sommes en République.

De tout ce qui précède il ressort que la Constitution qui nous régit est vicieuse et incomplète, que cet habit qu'on nous a fait en 1875 n'est plus à notre mesure, qu'il est rapé, déchiré, décousu et crevé de partout, et qu'il nous en faut un autre.

Voyons ; un habit tous les 20 ans pour le Peuple Français, est-ce trop demander ?

Malheureusement pour obtenir cet habit neuf, pour procéder constitutionnellement à la révision, il faut encore l'accord des deux Chambres, et comme cet accord n'aura pas lieu pour le moment du moins, vu les divergences d'opinion et l'antagonisme, qui existe entre Sénateurs et Députés, il n'y a qu'à attendre, ou suivant une expression consacrée « *sortir de la légalité pour rentrer dans le droit* ».

Sans faire précisément les affaires du Pays, les Pouvoirs publics actuels ont usé 35 Ministères.

Le Sénat est le défenseur d'une constitution qui n'est avantageuse que pour lui, il exige que le Président de la République s'en fasse le gardien rigoureux et fidèle, en présence des attaques dont elle est l'objet tant du pays tout entier que de la Chambre des Députés.

Nous pensons nous, que le Président de la République, le chef de l'Etat, est bien plus le Tuteur du droit des Français que le gardien de la Constitution de 1875, et que les intérêts supérieurs de la Nation doivent primer un contrat que 20 ans d'expériences ont démontré être mal fait.

Ce qu'il y a de bien certain aujourd'hui, c'est que les petits souliers de la royauté qu'on a faits en 1875, non seulement ne peuvent pas chausser commodément la République, mais qu'ils la gênent beaucoup et qu'ils la blessent.

Jusqu'en 1884, il n'y avait guère à dire à celà, mais depuis que la révision partielle du 14 Août de cette même année 84, a été mise en vigueur, il n'est plus contestable que le Régime politique de la France ne doive être un régime Républicain, c'est à dire le gouvernement de tous par tous et pour tous, puisqu'il a été édicté à cette époque, que la forme Républicaine était notre système de Gouvernement définitif, et que les membres des familles ayant régné sur la France, ne pouvaient pas être éligibles à la Présidence de la République.

Il nous semble donc que la Chambre des Députés élus par dix millions de citoyens, le Président de la République nommé par les Chambres, et le Ministère accepté par les Pouvoirs publics, ne doivent pas baisser pavillon devant les volontés et les exigences d'un Sénat élu par 30.000 censitaires.

La Constitution de 1875, comme toutes les autres est un contrat qui n'a pas pu saisir tous les évènements de l'Avenir ; ce contrat est aujourd'hui défectueux usé, insupportable pour le Peuple qu'il régit. Sa révision, sa rectification ou sa refonte complète, ont été prévues par ses auteurs, le moment est venu d'opérer cette révision puisque les pouvoirs qu'elle a institués ne sont pas d'accord, et que le pays souffre de ces discordes.

Il n'y a donc plus qu'à procéder à cette révision, puisqu'elle a été prévue dès 1875, et qu'il a été dit comment on devrait opérer légalement au moment voulu.

L'Article 8 porte textuellement : « Les « Chambres auront le droit, par délibé- « rations séparées, prises dans chacune, « à la majorité des voix, soit spontané- « ment soit sur la demande du Président « de la République, de déclarer s'il y a « lieu de réviser les Lois Constitution- « nelles.

« Après que les deux Chambres au- « ront pris cette résolution, elles se « réuniront en Assemblée Nationale « pour procéder à la révision ».

Donc si une seule des deux Chambres déclare qu'il y a lieu de réviser les Lois Constitutionnelles, il ne peut pas être procédé légalement à la révision.

Vu le conflit existant actuellement entre le Sénat et la Chambre des Députés, il est certain que l'hostilité accusée entre les deux pouvoirs, ne fera que s'accentuer davantage sur la question de la révision qui est demandée par la Chambre, et rejetée par le Sénat.

Cependant comme les intérêts supérieurs du Pays doivent primer les querelles du Sénat et de la Chambre, qui ont tour à tour renversé tous les Ministères et *qu'un Gouvernement stable est absolument indispensable à la France et aux Français*, il appartient au chef de l'Etat de prendre les mesures que comporte la situation.

Les grands devoirs, sont difficiles, sont pénibles à remplir, mais quand ils incombent à un homme cet homme, ne doit pas se dérober à leur accomplissement à moins qu'il soit au dessous de sa tâche.

M. Felix Faure est aujourd'hui Président de la République et chef de l'Etat en France.

1° Quel est le devoir le plus impérieux qui lui incombe ?

— C'est de donner un Gouvernement à la France, et un Gouvernement républicain en vertu de la Loi du 14 Août 1884.

2° Quel est le moyen d'arriver à donner ce Gouvernement à la France ?

— Ici il y a toute une gamme chromatique à exécuter par le chef de l'Etat. Cette gamme est écrite dans les Lois de 1875.

1° Il a l'initiative des Lois (Art. 2, 25 Février 75). En vertu de cet article, il tente une conciliation pour obtenir qu'il soit de jurisprudence constante qu'un Ministére ne soit renversé que par les votes confirmatifs et séparés des deux Chambres.

— Le Président n'obtient pas satisfaction par la voie officieuse.

— Il propose une Loi pour assurer la stabilité ministérielle.

— Il n'obtient pas cette Loi à premiére demande.

— Il fait délibérer une deuxième fois en vertu de l'Art. 7 § 2 de la Loi du 16 Juillet 1875.

— Il n'obtient pas encore satisfaction.

— Il demande la révision de la Constitution conformément à l'Art. 8 de la Loi du 25 Février.

— Il n'obtient pas encore satisfaction.

Mais alors, il est bien démontré par le défaut de résultat marqué par les mesures de sagesse et de patience qui viennent d'être prises, que les Lois constitutionnelles existantes ont organisé des Pouvoirs nuisibles aux intérêts supérieurs de la France, par suite de l'hostilité qui existe entr'eux.

Un intervalle de tierce est accompli et les deux pouvoirs ne se sont pas accordés pour faire la révision, nous sommes alors en présence d'une situation nouvelle bien déterminée par deux cas, avec lesquels nous arriverons à la dominante.

1er cas — C'est la Chambre des Députés qui a refusé la révision et c'est le Sénat qui l'a accordée.

Solution. — Le Président de la République demande au Sénat un avis de dissolution de la Chambre, qui ne peut lui être refusé ; il prononce la dissolution de la Chambre et le corps Électoral, voulant la révision avec le Sénat et le Président de la République, nomme une Chambre révisioniste qui d'accord avec le Sénat fait la révision.

2me cas. — C'est le Sénat qui a refusé la révision, et c'est la Chambre qui l'a votée.

Solution. — Le Président demande une 2e délibération au Sénat qui persiste dans son refus, c'est le 1er acte.

2me acte. Le Président de la République informe les Chambres par un message, que les intérêts supérieurs du Pays sont compromis par la résistance du Sénat ; qu'il faut sortir de la légalité constitutionnelle pour rentrer dans le droit, et demande à la Chambre de lui donner un vote de confiance et d'absolution sur l'illégalité constitutionnelle qu'il va commettre en convoquant le corps Électoral pour nommer une Assemblée Constituante.

3e acte. La Chambre accorde au Président de la République le vote de confiance qui lui est demandé et le couvre ainsi contre l'Art. 12 de la Loi du 16 Juillet 1875 sur les attributions des Pouvoirs Publics.

4e acte. Le Président de la République sur l'avis conforme de la Chambre des Députés rend un décrêt par lequel les Électeurs sont convoqués pour nommer une Constituante chargée de réviser la Constitution, dit que les Pouvoirs de cette assemblée prendront fin quand elle aura voté la Constitution nouvelle, que les travaux de la Constituante ne devront pas durer plus de deux mois, aprés quoi elle sera dissoute de plein droit.

Le Sénat proteste, mais on le fait taire.

5e acte. — Élection de la Constituante. — Elaboration de la Constitution nouvelle, sa ratification par un plébiscite, et sa promulgation.

On le voit toute la gamme est exécutée sans a-coup ou tout au moins sans violence, sans autres douleurs que celles de l'enfantement, et tous les Pouvoirs doivent être mis d'accord. Les anciens corps Élus reprennent leurs travaux, les représentants qui ne veulent plus siéger n'ont qu'à donner leurs démissions.

Il est peut-être hardi de donner des conseils au chef de l'Etat, quand on n'est pas Ministre, mais les intérêts supérieurs de la Patrie, donnent à chaque citoyen le droit d'apporter son concours, dans les moments difficiles surtout. Et si comme on dit vulgairement le plus embarrassé est celui qui tient la queue de la poêle, il n'en est pas moins certain que ceux qui ont l'esprit dégagé du souci de l'exécution, ont la vision plus nette des évènements et qu'ils peuvent donner leur conseil.

Nous sommes convaincu que si le Président de la République manifestait l'intention bien arrêtée d'éxécuter le programme que nous venons de tracer, il sortirait la France d'une situation bien embrouillée ; qu'il aurait dans toutes ses actions successives, l'approbation de l'opinion publique, et que les Pouvoirs actuels se rangeraient à son avis, avant qu'il eut exécuté son programme jusqu'au bout.

X. Y.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

AVIS

Un concours pour l'emploi de velocipédistes militaires aura lieu le premier lundi du mois de Juin à Digne, Aix, Marseille. Sont admis à ce concours les hommes de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de sa réserve appartenant ou résidant dans la subdivision de Digne. Ils devront, excepté ceux résidant à Marseille, faire parvenir leur demande avant le 25 mai, au commandant du Bureau de recrutement de Digne par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Ceux domiciliés ou résidant :

1° Dans le département des Basses-Alpes se rendront à Digne, à la caserne Desmichels, le 1er Juin à midi.

2° Dans l'arrondissement d'Aix, se rendront dans cette dernière ville à la caserne Forbin, le 1er Juin à 6 heures du matin.

3° A Marseille, se présenteront à la caserne St-Charles le 1er Juin. ils pourront adresser leur demande, dès à présent, à M. le colonel du 141e régiment d'Infanterie, qui leur fera connaître l'heure de la convocation.

Les candidats devront ameuer leur machine avec eux et justifier de sa possession devant la Commission d'examen.

L'épreuve consiste en un parcours de 60

© VILLE DE SISTERON

kilomètres devant être accompli en moins de 6 heures.

L'examen oral est supprimé ; les candidats devront justifier seulement qu'ils possédent une instruction primaire élémentaire et qu'ils peuvent se servir pratiquement d'une carte routière.

Ils devront être porteurs de leur livret individuel ainsi que des diplômes et brevets vélocipédistes qu'ils ont pu obtenir.

SISTERON

Administration de l'Hospice. — La Commission de l'administration de l'Hospice, sur la proposition de M. le Maire, a dans sa séance de dimanche dernier, décidé qu'a l'avenir les fournitures de viande et d'épicerie seraient mises en adjudication.

Nous ne pouvons que féliciter les administrateurs de cette décision ; il est même regrettable qu'elle n'aie pas été prise plus tôt.

Nous nous rappelons il y a deux ans que plusieurs bouchers et épiciers avaient demandé que les fournitures de l'Hospice fussent mises en adjudication.

A cette époque monsieur le Maire avait répondn que c'était inutile et que tout allait pour le mieux.

D'où vient cette précipitation au lendemain des élections municipales a prendre cette décision.

Mystère et politique !

—)o(—

Fête Patronale. — Notre fête locale a lieu dans huit jours. Le programme de ces réjouissances publiques est parait-il des plus maigres et ressemble a s'y méprendre a celui de l'année dernière et des précédentes années, exception faite de celles où l accord régnant mieux parmi nous, une commission *ad-hoc* elaborait un programme assez attrayant pour attirer la foule dans notre cité.

Il est vrai que dans ces circonstances la note à payer était assez ronde et le bénéfice condensé dans les poches.... de quelques industriels seulement, ce qui fait qu'on ne sait trop s'il faut regretter la splendeur passée ou se réjouir de la parcimonie présente.

—)o(—

THÉATRE

Au Casino, les soirées théatrales se succèdent hebdomadairement et sont autant de succès pour l'excellente troupe Gailhard. Samedi dernier, *Feu Toupinel*, 3 actes de A. Bisson, a mis de nouveau en relief l'incontestable talent des artistes qui composent cette troupe, d'une homogénéité qu'on ne rencontre d'habitude que dans les théâtres de grandes villes. Pas une défaillance, pas un accroc, rien. Chacun est incarné dans son personnage et pourrait se passer du soufleur. C'est dommage que la salle ne soit pas mieux garnie. Les sacrifices que s'impose la direction, les efforts faits par les artistes pour satisfaire le public, mériteraient un meilleur encouragement.

Ce soir *Les Domestiques*, opérette très gaie qui a toujours un grand succès,

—)o(—

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — *Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte.* — A l'occasion des Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte les coupons de retour des billets d'aller et retour, détivrés du 12 au 15 Mai et du 23 au 26 Mai 1896, seront respectivement valables jusqu'aux derniers trains des journées des 18 et 28 Mai.

Les billets d'aller et retour de ou pour Paris, Lyon et Marseille, conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

—)o(—

L'abondance des matières nous oblige a renvoyer à huitaine **Les Cancans et Potins.**

—)o(—

Savon des Princes du Congo

Le plus parfumé des savons de toilette.

5 Grands-Prix, 20 Médailles d'Or.

ÉTAT CIVIL

Du 9 au 16 Mai 1896.

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Isnard Prosde Désire, Cultivateur

Avril, Vve Tardieu, domiciliée à Volonne.

—)o(—

PLUS d'ÉCRITEAUX mal faits.

PLUS de RÉCLAMES faites grossièrement à la main.

PLUS de PLACARDS disgracieux.

EN CE TEMPS ou tout est réclame,

EN CE TEMPS ou chacun veut attirer l'attention de l'acheteur.

Tout le monde voudra voir cette heureuse innovation, et ira chez M. ASTIER fils, libraire à Sisteron, seul dépositaire, ou l'on trouvera des plaques de tôle de diverses longueurs, dans lesquelles s'encadrent des lettres et des chiffres mobiles, imprimés tous séparément sur de petits bouts de carton très solides, que l'on peut donc échanger, transformer, arranger, au gré de ses désirs et de ses besoins, tout cela pour un prix très minimè si l'on songe qu'avec 1 franc on a cent lettres ou chiffres choisis au gré de l'acheteur.

Les plaques se vendent toutes garnies au prix ci-dessous. Elles peuvent, soit se suspendre, se clouer, ou rester libres, comme l'on veut.

Prix des plaques garnies (la pièce):

Nos	1	2	3	4
	0 fr. 40	0 fr. 60	0 fr. 80	1 fr.

Indispensable a tous : commerçants, Administrateurs, Hôtels, Notaires, Avoués, etc., etc.

Les photographes et amateurs trouveront également chez M. Astier, des plaques, papiers, cartons et produits divers pour la Photographie. (Tarif de fabrique).

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 13 mai 1896

On prétend que M. Méline est partisan de l'impôt snr la rente. Or, tant que le nouveau cabinet n'aura pas fait connaitre son opinion à cet égard, le capitaliste se méfiera et vendra sa rente française. Aujourd'hui le 3 0[0 baisse è 102. 80, le 3 1[2 0[0 à 105.95.

Le serbe 4 0[0 nouveau est demandé à 71. 10. L'administration des monopoles effectés au service de cet emprunt publie chaque mois l'état de ses recettes. Depuis son organisation, les remises de fonds à Paris, Vienne et Berlin, s'effectuent régulièrement, de façon à mettre les fonds en mains des établissement payeurs, même avant la date de l'échange des coupons.

Le Crédit Foncier finit en fermeté à 601. Le Comptoir Nationnal d'Escompte se consolide à 582. La Société Générale vaut 575 demandée. Le Crédit Lyonnais s'établit à 790

L'action dn Bec Auer entretient un bon courant d'affaires à 1192 et 1188.

Parmi les Mines d'Or, on remarque des achats suivis sur la Robinson Randfontein à 41.

La North Rand Mines accuse de bonnes tendances à 63.

Les Chemins Francais conservent leur hauts cours.

Verte ! Pourquoi ?

Que d'erreurs, mon Dieu, contient notre pauvre cervelle ! Et combien de temps faudra-t-il ponr nous en guérir ? Par exemple ! pourquoi l'absinthe que l'on sert partout est-elle verte ? Queilc hérésies !

Les extraits provenant de la distillation de l'absinthe, ainsi que les bons alcools qui l'accompagnent, sont *blancs* de leur nature et devraient être servis *blancs* aux consomateurs Blancs ils sont, qu'ils restent blancs ! Cela, au moins, supprimera la fraude des fabricants peu scrupuleux qui n'hésitent pas à recourir à des toxiques nuisibles pour donner à leur produit la couleur accoutumée. Par elle-même, elle est tonique, stimulante et fébrifuge, cette préparation que l'on charge aujourd'hui de tous les péchés d'Israël. Les anciens médecins et les modernes aussi, s'il vous plait, lui attribuent des qualités hygiéniques et médécinales de premier ordre, à la condition qu'elle soit bien préparée, car les désordres que l'on signale et que l'on invoque contre elle résultent, à la fois, de l'abus que l'on en peut faire et du mauvais choix de snbstances que l'on y ajoute.

Nous devons à la Grande Distillerie Cusenier l'introcduction dans la consomation journalière, d'une *vbsinthe blanche naturelle*, garantie pur alcool de vin. Elle est d'une saveur exquise, possède un arome pénétrant, délicat et donne à l'émulsion une boisson d'une teinte opaline du plus agréables aspect.

L'absinthe blanche Cusenir est aujourd'hui l'absinthe des Grands Boulevards de Paris. L.B.

ÉTUDE

de

Me L. GASSIER, Avocat-Avoué

à Sisteron (Basses-Alpes)

Successeur de Me ESTAYS.

VENTE

Sur saisie Immobilière

Il sera procédé le seize Juin 1896, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Sisteron au palais de justice à Sisteron, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés sis sur le territoire de la commune de Saint-Vincent canton de Noyers ;

PREMIER LOT

Une pièce de Terre dite Champ long en nature de labour d'une contenance de 17 ares 30 centiares environ, touchant : du midi, le Jabron ; du nord, le chemin de grande communication ; du couchant, Bouchet Louis, et du levant, les hoirs Bouchet Louis, numéro 581 section D du plan.

Mise à prix : Cinq francs,
ci . . . . . 5 francs

DEUXIÈME LOT

Parcelle appelée Champ long en nature de labour et vague d'une contenance de 23 ares 40 centiares environ, touchant : du midi, le chemin de grande communication ; du nord, la vieille route ; du couchant, Bouchet Louis, et du levant, les hoirs Bouchet, numéros 582, 583 et 584 du plan section D.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

TROISIÈME LOT

Une parcelle dite la Lande et le Champon en nature de labour d'une contenance environ de 31 ares 30 centiares touchant : du levant, du nord, chemin ; du midi, Bouchet Benoni et Marcy Auguste, formant les numéros 233, 234 du plan section E.

Mise à prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 francs.

QUATRIÈME LOT

Une pièce de terre en nature pré appelée Gourmaurel d'une contenance environ de 25 ares 85 centiares, confrontant : du midi, Bouchet Benoni ; du nord, Chauvet Daphnis, et du couchant, Chauvet numéro 164 du plan section E.

Mise à prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 francs.

Après la vente en détail les 3me et 4me lots seront exposés en vente en un seul lot en bloc sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles des dits lots ;

Ces immeubles ont été saisis,

A la requête de la dame Marie Philippine Henriette Heyriès, épouse séparée de biens du sieur Mevollon Henri domiciliée et demeurant à Saint-Vincent de son mari assistée et autorisée ayant Me Gassier pour avoué ;

Savoir :

Les deux premiers lots sur les sieurs : Bouchet Antoine, Bouchet Henri, la dame Angélique Bouchet épouse du sieur Bremond Joseph tous cultivateurs domiciliés et demeurant à Saint-Vincent, le sieur Figuière Joseph propriétaire cultivateur domicilié et demeurant à Châteauneuf-Val-Saint-Donat en sa qualité de père et tuteur légal de Figuière Antoine, Amédée, et Figuière Amédée Henri Ferréol ses enfants mineurs représentant la dame Bouchet Marie leur mère décédée dont ils sont les seuls héritiers ;

Et les deux derniers lots sur le sieur Mevollon Henri propriétaire à Saint-Vincent et M. Giraud Firmin greffier du Tribunal de Sisteron en sa qualité de curatenr au délaissement des dits immeubles opéré par le sieur Maurel Michel propriétaire à Saint-Vincent suivant acte du Greffe du 21 Décembre dernier enregistré ;

Par exploits de Plauche, huissier à Noyers des 4 et 28 Mars 1896, enregistrés et trauscrits, après dénonciations à chacun des saisis, au bureau des hypothèques de Sisteron les 19 Mars et 7 Avril 1896, vol. 41 numéro 49 et vol. 42 numéro 1.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 C. P. C. modifié par la loi du 21 Mai 1858 que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugemeni d'adjudication ;

Sisteron, le 13 Mai 1896.

L. GASSIER.

Pour les renseignements voir au Greffe le cahier des charges ou s'adresser à Me Gassier avoué poursuivant la vente.

Enregistré à Sisteron le 13 mai mil huit cent quatre-vingt-seize folio 37 case 5 Reçu un franc 88 centimes décimes compris.

Signé : LEFÈVRE.

ÉTUDE

DE

Me Auguste BASSAC, Notaire

à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

Aux Enchères Volontaires

Sur baisse de Mises à Prix

Le Dimanche 24 Mai, jour de la Pentecôte, à 3 heures du soir, il sera procédé à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me BASSAC, notaire, à la vente aux Enchères Publiques et Volontaires, des immeubles ci-après désignés, situés sur le terroir de Sisteron, et appartenant à M. Marie François Armand, propriétaire à Sisteron, employé, demeurant à Marseille.

Désignation et Mises à Prix

PREMIER LOT

Labour au quartier de l'Adrech des Combes, d'une contenance cadastrale de 23 ares 74 centiares, touchant : le communal ; Chauvet et Gallissian.

Mise à prix : Deux cent cinquante francs, ci . . . . . 250 francs.

DEUXIÈME LOT

Labour au quartier de Parésoux, d'une contenance cadastrale de 41 ares 90 centiares, touchant : ravin et chemin.

Mise a prix : Deux cent soixante-quinze francs, ci . . . . 275 francs

TROISIÈME LOT

Labour arrosable, au quartier de la Plaine de la Baume, d'une contenance cadastrale de 10 ares 50 centiares, touchant : Richaud, Pascal et chemin.

Mise à prix ; Deux cent soixante-quinze francs, ci . . . . 275 francs.

QUATRIÈME LOT

Bois taillis et olivette au quartier de Mille Zore, d'une contenance cadastrale de 1 hectare 5 ares 8 centiares, touchant : Nevière ; le communal et vallon.

Mise à prix : Cent cinquante fr.,
ci . . . . . 150 francs.

CINQUIÈME LOT

Bosquet au quartier de Chapage, contenant envirrn 40 ares.

Mise à prix : Cent cinquante fr.,
ci . . . . . 150 francs.

SIXIÈME LOT

Labour au quartier de Font Vieille ou Plan d'Estine, d'une contenance de 56 ares.

Mise à prix : Deux cent cinquante francs, ci . . . . . 250 francs.

SEPTIÈME LOT

Labour au même quartier de Font Vieille, contenant environ 30 ares.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci . . . . . 50 francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC dépositaire du cahier des charges et des titres de proprtété.

© VILLE DE SISTERON

ÉTUDE
de Me Gaston BEINET
Avocat-Avoué à Sisteron (B.-A)

EXTRAIT

D'un jugement de divorce

D'un jugement rendu par défaut entre le sieur Armand Auguste Amédée Prosper, propriétaire domicilié et demeurant à Sisteron demandeur et la dame Colomb Marie Célina, son épouse domiciliée de droit avec son mari, actuellement sans résidence connue, défenderesse, par le Tribunal civil de première instance de Sisteron le 24 Mars mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré le 26 Mars 1896 f° 76 case 3 et signifié à la dite dame par exploit de Margaillan huissier à Sisteron en date du 13 Avril 1896 enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal de Sisteron

Donne défaut contre la dame Colomb Marie Célina faute par elle d'avoir constitué avoué.

Pour le profit prononce le divorce entre elle et le sieur Armand au profit de ce dernier.

Dit que le présent jugement sera rendu public dans les formes voulues par la loi et en ordonne la transcription sur les Registres de l'Etat Civil de la commune de St-Servan (Ille et Vilaine) où se trouve l'acte de mariage des époux Armand, et que mention en sera faite en marge de leur acte de mariage par M. le Maire de la dite commune sur la signification du présent jugement.

Et attendu que les époux Armand sont mariés sous le régime de la communauté suivant contrat reçu par Me Rigaud notaire à St-Servan (Ille-et-Vilaine) en date du 7 Mai 1885 enregistré,

Que le divorce entraine la liquidation de la communauté,

Dit qu'il sera procédé par Me Bassac notaire à Sisteron à cet effet commis, aux opérations de compte et de liquidation de la communauté ayant existé entre les époux Armand en cas d'acceptation par la dame Colomb de cette communauté, sinon à la liquidation des reprises

Nomme M. Girard juge du siège pour surveiller les dites opérations et pour le rapport en cas de contestation

Condamne la dame Colomb à tous les dépens et commet Margaillan huissier audiencier pour la signification du présent jugement.

Pour extrait :
Gaston BEINET.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du dit Tribunal du quinze Mai 1896, enregistré.

ÉTUDE
de Me AUGUSTE BASSAC notaire
à Sisteron (B-.A.)

VENTE

Aux Enchères publiques et Volontaires

Sur Baisse de Mise à Prix

Le *Dimanche 7 Juin* 1896 à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me BASSAC, notaire, à la vente aux enchères publiques et volontaires de l'immeuble ci-après désigné appartenant à Mlle Clothilde Allard.

DÉSIGNATION

Un magnifique bois, essence pin et autres arbres situé aux abords de la Ville de Sisteron, sur le versant nord de la montagne du Mollard, d'une superficie de 2 hectares, 71 ares, 36 centiares, confrontant : du Nord, Ouest et Sud, le communal, et de l'Est, la crête de la montagne.

Mise à prix : **Mille francs, ci. . . . . 1000 francs.**

Ce bois d'une exploitation facile est distant d'environ 2 kilomètres de la gare. Il est presque entièrement complanté en pins, pour la plupart propres à débiter pour constructions ou poteaux télégraphiques.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges

---

ETUDE
de Me Auguste BASSAC, Notaire
à Sisteron (B -A.)

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le *DIMANCHE 24 MAI* 1896, jour de la Pentecôte, à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère de M BASSAC, notaire à Sisteron, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et volontaires des immeubles ci-après désignés, appartenant à Mademoiselle Louise Chrestian et à Monsieur Louis Chrestian.

DÉSIGNATION
et Mises à Prix

1° Maison d'habitation, sise dans l'enceinte de la ville de Sisteron, à l'intersection des rues Mercerie et du Glissoir, avec cave et écurie rue Longue-Andronne, confrontant : du midi, Monsieur Maurel et les hoirs Vors ; du nord, la rue Longue-Andronne ; du levant, Maurel et Meyssonnier et du couchant, les rues Mercerie et du Glissoir.

Cette maison consistant en premier et deuxième étage, avec galetas et terrasse au-dessus se compose :

Au premier étage, d'un grand salon avec alcove, d'une salle à manger, cuisine, dépense et charbonnière.

Au deuxième étage, de quatre chambres d'un cabinet et d'une charbonnière.

Au galetas, d'un poulailler et d'un pigeonnier.

Mise à Prix : **Quatre Mille francs, ci. . . . . 4000 francs.**

2° Petit bâtiment rural, connu sous le nom de Moulin, situé sur le terroir de Sisteron, quartier du Virail ou de Madaric, composé de cave, écurie, chambres et galetas ; avec terre labourable d'une contenance cadastrale de 2 ares 72 centiares, confrontant : du levant, vallon ; du couchant chemin, et du nord, Busso.

Mise à prix : **Six cents francs, ci. . . . . 600 francs.**

Ces immeubles appartiennent le premier à Mademoiselle Chrestian, le second à M. Chrestian.

On pourra traiter de gré à gré jusqu'à l'ouverture des enchères, et pour tous renseignements et visiter s'adresser à Me BASSAC, notaire.

AVIS

Monsieur **Louis MEYSSON fils**, à l'honneur d'informer le public qu'il vient de créer une **NOUVELLE BOUCHERIE** *à Sisteron, Rue Droite en face la Traverse de la Place.*

Il fera tout son possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

AUX RENTIERS

Porteurs Rentes, obligations Villes, Crédit Foncier, actions et obligations de chemins de fer et grandes Sociétés industrielles, peuvent augmenter considérablement leurs revenu, tout en conservant propriété absolue des titres, des intérêts et de toutes chances de lots ou de remboursement. Combinaison nouvelle créée par *Banque Centrale de Paris*, avenue de l'opéra 20. *Paris.*

Mlle CARLE

ACCOUCHEUSE DE 1re CLASSE

a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de se fixer à Sisteron rue Droite, (*habitation des précédentes accoucheuses*).

Elle fera tout son possible pour contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

RUE DROITE

La Revue des Journaux et des Livres

DOUZIÈME ANNÉE

Réduction du Tarif des Abonnements

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est de nature à combler tous leur désirs. Cette publication, *unique en son genre*, est la plus *complète*, la plus *curieuse* et la plus *intéressante* de notre époque. Elle produit, en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux, les revues et les livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Questions de modes, Voyages, Curiosités scientifiques, Agriculture, Hygiène et Médecine, Sports, Connaissances utiles, Joyeux devis, Chansons, Nouvelles à la main, Petites notes, Romans,* etc., etc., et fait, dans son *Courrier des Théâtres*, le compte rendu des premières de la semaine, ainsi que des grands concerts du dimanche. Elle contient, en outre, de nombreuses gravures d'actualité : portraits, évènements du jour, etc.

La **Revue** publie en feuilleton : 1° **Dosia** roman couronné par l'académie française, prix Montyon, par madame Henry Gréville ; l'auteur si apprécié des *Epreuves de Raïssa*, le *Fiancé de Sylvie*, *de la Princesse Ogorolf*, 2° **Acte de raison** par Eugène de la Queyssie.

Répandue dans le monde entier et rédigée par les écrivains les plus célèbres de notre époque, les plus aimés du public, la **Revue des Journaux et des Livres** vient d'entrer dans sa douzième année. A cette occasion, et pour répondre au chaleureux accueil de ses nombreux lecteurs, *elle réduit considérablement le tarif de ses abonnements*, afin de se rendre accessible à toutes les bourses.

Primes gratuites offertes à chaque abonné.

La **Revue des Journaux et des Livres** offre en *Primes gratuites* à chaque abonné **son portrait** carte-album et, sur l'envoi d'une photographie, un **splendide portrait** peint à l'huile

NOUVEAU TARIF RÉDUIT DES ABONNEMENTS : Trois mois, **3** fr. ; six mois, **5** fr. ; un an, **8** fr. On s'abonne, sans frais dans tous les Bureaux de poste ; chez tous les libraires et marchands de journaux.

Le numéro : 10 centimes.

Un beau volume de vingt numéros spécimens, broché avec une jolie couverture tirée en deux couleurs, est envoyé, *franco*, contre **2** fr. **75** pour les départements et **3** fr. pour la Corse et l'Algérie.

La collection des onze premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de quatre mille Nouvelles littéraires et Contes variés, signés des plus grands écrivains ; chaque volume est illustré de nombreuses gravures. Elle contient, en outre, des Romans complets d'*Alphonse Daudet*, d'*Henri Rochefort*, d'*Octave Feuillet*, de *Ludovic Halévy*, d'*Hector Malot*, de *Guy de Maupassant*, de *Paul Bourget*, d'*Émile Zola*, etc. La collection est composée de onze magnifiques volumes de 825 pages, contenant la matière de plus de cent volumes, vendus en librairie 3 fr. 50, solidement reliés en toile rouge, avec titres dorés. Chaque volume : 14 francs.

Les dix premières années, **100 fr.** *franco en France ; pour l'Etranger, le port en plus.*

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

LEÇONS DE PIANO

ET DE SOLFÈGE

S'adresser à M. CHAMPAUX

Place de la Mairie à côte du corps de garde ou au bureaudu Journal.

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons.

Fournitures générales pour Maçonnerie

Feuilles de Murier

A VENDRE

S'adresser au bureau du Journal

MAISON

A VENDRE

Rue de la Mission

S'adresser à Mr HEIRIÈS, Notaire.

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN !

Le Paquet : **40** Centimes

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES

portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 19. — 7 Mai 1896.

CINQUIÈNE ANNÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr**

HUILE D'OLIVE SUPÉRIEURE

GARANTIE PURE

AUGUSTE BASTIDE

Propriétaire

à MANOSQUE (Basses-Alpes)

A Vendre de Suite

Pour cause de départ de la Propriétaire

GRAND HOTEL VASSAIL

Entièrement meublé

Toute facilité sera donnée pour le paiement.

S'adresser au Bureau du Journal.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

CHEMINS DE FER

De Paris à Lyon et à la Méditerrannée

Excursions en Dauphiné

La Compagnie P.-L.M. offre aux touristes et aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné, vers lequel les voyageurs se portent de plus en plus nombreux chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter, à des prix réduits, les parties es plus intéressantes de cette admirable région : Grande Chartreuse, Gorges de la Bourne, Grands Goulets, Massifs d'Allevard et des Sept Laux, Route de Briançon et Massifs du Pelvoux, etc...

La nomenclature de ces voyages, avec prix et conditions, figure dans le Livret-Guide P.-L.-M., qui est mis en vente au prix de 40 centimes dans les principales gares de son réseau, ou envoyé contre 0 fr. 75 en timbres-poste adressés au Service de l'Exploitation (publicité), 20, Boulevard Diderot, à Paris.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

RECOMMANDÉ AUX LECTEURS

LES

CODES COMPLETS

(1200 pages de textes)

Dans toutes les
Librairies, Kiosques, Gares

BROCHÉ: 2 fr. — RELIÉ: 2 fr. 50

ou séparément en 8 volumes à 20 cent.

Pour recevoir directement franco-poste ou par colis postal en gare, envoyer à M. A.-L. Guyot, éditeur, 12, rue Paul Lelong, Paris, pour le volume broché: 2 fr. 60.— pour le relié: 3 fr. 10. — Par volume séparé: 30 centimes.

INDISPENSABLE A TOUS

PILULES

BEECHAM

Contre les maladies du **foie**, de l'**estomac** ou des **nerfs**. La première dose soulage en quelques heures sans interrompre ses occupations. Laxatives et dépuratives, elles débarrassent le corps des *glaires*, des *humeurs* et des *déchets* que l'alimentation y a accumulés et qui sont la source de la plupart de nos maux. Les **Pilules Beecham** *purifient le sang* et en *régularisent* le cours. A ce dernier titre, elles se recommandent particulièrement à l'usage des dames. Ce sont là des effets reconnus par des milliers d'attestations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse cinq millions de boîtes.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée
SEULS REPRÉSENTANTS POUR LA **France** ET SES **Colonies** :
Ph^ie Anglaise des Champs-Elysées, 62, Aven. des Champs-Elysées
et *Pharmacie* **HOGG**, 2, Rue Castiglione, PARIS
Détail dans toutes les Pharmacies

Gazette des Chasseurs

Directeur : EMILE BLIN

à FOURCHES (Calvados)

ABONNEMENTS :

France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs

COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PAIX, JOIE, ELEGANCE, BEAUX-ARTS

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs
JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
15 centimes le numéro. — 8 francs par an
16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS
(un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS
Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.
COLLABORATEURS CÉLÈBRES
GRAVURES INÉDITES
MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande
PARIS. — 7, RUE CADET, 7 — PARIS

BANQUE RUSSE

pour le **Commerce étranger**, fondée en 1871, au capital entièrement versé de 20 *millions de roubles* (environ 55 *millions de francs*). Cette Banque est représentée à **St-Pétersbourg, Moscou, Londres, Paris**. L'Agence de **Paris** est située *31 Rue du Quatre-Septembre*.

AVIS

M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve PELLEGRIN.

Par les moyens de fabrication dont il dispose, **M. CLEMENT** assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*

BON MARCHÉ

Aux Quatre-Coins, ancienne
MAISON Vve PELLEGRIN

A la Renommée

DE LA BONNE

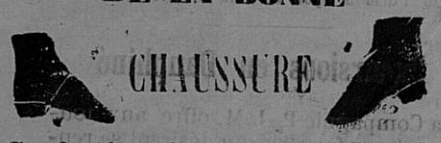

Confectionnée et sur commande

SPECIALITE
Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.

SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE

BRUN A^PHE

Rue de Leuze (Valaye)
SISTERON (Basses-Alpes)

Prix très modérés

VOUS SOUFFREZ DES DENTS ?
Employez comme moi

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

Du Docteur ROUSSET
DE LA FACULTÉ DE NEW-YORK
Récompensé à l'Exposition Universelle PARIS 1889
3 grands Diplômes d'Honneur, Médailles Or et Argent.
AGENTS GÉNÉRAUX : **TAILHEFER & LABADIE**
43, RUE CROIX-DE-SEGUEY. — BORDEAUX
Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries

GRATIS PORTRAITS

AU CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au **crayon-fusain** dans votre localité, nous vous faisons l'offre suivante : Si dans le délai d'un mois de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de **100** francs **ABSOLUMENT GRATIS**, pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. **TANQUEREY**, Directeur de la Société **Artistique de Portraits**, en son hôtel particulier, rue Saint-Pétersbourg, 9, Paris; elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait (Maison fondée en 1840).

Avis aux Mères de Famille

FARINE LACTÉE NESTLÉ

est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.

Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boîtes. Gros, **A. CHRISTEN**, 16, Rue Paro-Royal, PARIS
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'ÉPICERIE

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE

Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES

Se vend chez les principaux négociants

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains. pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS** SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.
Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. 250 gravures) franco 0 85 c.
A. TIERSOT CONSTRUCTR BREV. A PARIS 16, Rue des Gravilliers
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

Guerre à l'Anémie!

FER GAFFARD

(Poudre de Fer sucré soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — PRIX : 2f 50 le Flacon
DÉPÔT : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, ET TOUTES PHARMACIES

Dépôt à Sisteron, chez M. LAUGIER Pharmacien.

FABRIQUE
DE
Pâtes Alimentaires

LOUIS AUDEMAR

Rue Saunerie
SISTERON (B.-A.)

Maladies du CŒUR HYDROPISIE

JAMBES ENFLÉES ASCITE

Traitement et Guérison sans paracentèse par le Dr NOBLET
Les cas de jambes les plus graves, les cas de palpitations, de gêne du cœur, de suffocation, de sommeil redevient paisible et la respiration normale. Demander l'intéressante Brochure (accompagnée des attestations) envoyée franco, contre demande adressée au Dr NOBLET, 49, Rue Ste-Anne, Paris.
Les vendredis de 2 à 5 heures et par Correspondance, Dimanche consultations et services

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA Cie DES DISTILL.es — **E. CUSENIER Fils Aîné & Cie** — CAPITAL SOCIAL 10 000 000 frs

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES DE Cie FRANCE, ETRANGER

FINE CHAMPe DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O. — PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI — ABSINTHE HYGIÉNIQUE — AMER CUSENIER — TONIQUE BITTER — VERMOUTH QUINQUINA — ABSINTHE BLANCHE

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE
CUSENIER
APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

PARIS, 226 Boulev^d Voltaire 226, PARIS

VELOCIPÈDES PEUGEOT

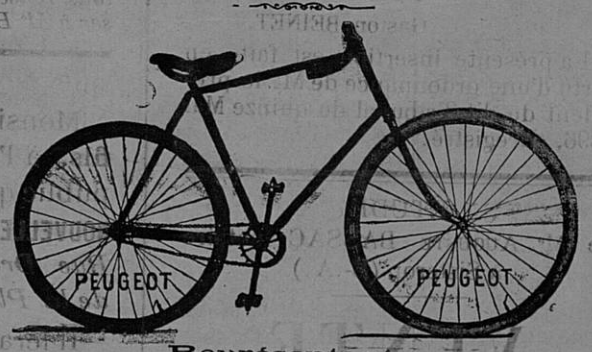

Représentant :

HENRI MARTEL

COUTELIER

A SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNÉRAIRES
en tous genres
PRIX MODÉRÉS

CONFISERIE — PATISSERIE

Ancienne Maison Chrestian
Fondée en 1790

FRANÇOIS MEYNIER
SUCCESSEUR
Rue Mercerie — SISTERON

Confitures et Fruits confits d'Apt

Spécialité de Nougat des Alpes

ARTICLES POUR REVENDEURS

Le Gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON